



Photos: Beat Wermelinger

Le capricorne asiatique **Recherché!**



Trou d'émergence grandeur nature



Coléoptère grandeur nature

Service phytosanitaire fédéral SPF

**Que faire en cas de soupçon?
cf. verso**



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Office fédéral de l'environnement OFEV

Office fédéral de l'agriculture OFAG

Contribuez à sa détection précoce

Le capricorne asiatique est un organisme nuisible particulièrement dangereux qui doit être signalé et combattu. Originaire d'Asie, il est arrivé en Europe avec le bois d'emballage et cause d'importants dégâts aux feuillus. La Suisse est également touchée depuis l'automne 2011: une allée d'arbres a en effet dû être abattue à Winterthour et dans le canton de Fribourg, les autorités combattent deux foyers situés en milieu urbain. Les mesures prises ont pour objectif l'éradication du capricorne asiatique. Plus tôt un foyer est découvert, plus petite sera la zone touchée et plus grandes seront les chances d'une éradication.

C'est pourquoi votre contribution est essentielle: si vous découvrez au cours de vos tâches quotidiennes des signes suspects indiquant la présence de cet organisme dans des feuillus, ceux-ci doivent être examinés plus en détail.

Nous vous prions de suspendre cette affiche dans votre entreprise ou de la mettre à disposition de vos collaborateurs.

Signes indiquant la présence d'un foyer:

- > cérambycides noir et blanc, d'au moins deux centimètres, avec des élytres brillantes (cf. image au recto)
- > trous circulaires d'au moins un centimètre de diamètre dans le tronc ou les branches épaisses de feuillus (les érables, les peupliers, les saules, les marronniers, les bouleaux et les platanes sont particulièrement concernés [cf. image au recto])

Que faire en cas de soupçon?

1. Capturer le coléoptère et le conserver dans un récipient fermé en verre ou en métal (p. ex. bocal à confiture)
2. Photographier le spécimen et le comparer aux espèces avec lesquelles il peut être confondu, à l'aide des photographies disponible sous www.waldschutz.ch/anoplophora
3. En cas de soupçon de capricorne asiatique, avertir rapidement par téléphone le service phytosanitaire ou le service forestier cantonal (cf. liste)

D'autres informations sont disponibles sous www.bafu.admin.ch/anoplophora et www.waldschutz.ch/anoplophora

Canton	Téléphone	Canton	Téléphone
Appenzell RE	071 353 67 71	Obwald	041 666 63 23
Appenzell RI	071 788 95 71	Saint-Gall	071 229 35 05
Argovie	062 835 28 33	Schaffhouse	052 632 73 51
Bâle BS/BL	061 552 59 95	Schwytz	055 412 28 02
Berne	031 910 53 30	Soleure	032 627 23 45
Fribourg	026 305 58 65	Tessin	091 814 35 86
Genève	022 388 55 67	Thurgovie	071 663 31 40
Glaris	055 646 64 57	Uri	041 875 23 16
Grisons	081 257 38 57	Valais	027 606 32 35
Jura	032 420 48 00	Vaud	021 316 61 45
Lucerne	041 228 62 09	Zoug	041 728 39 58
Neuchâtel	032 889 79 05	Zurich	043 259 27 45
Nidwald	041 618 40 54	Principauté du Liechtenstein	+42 3 236 64 16

Une liste actualisée des numéros de téléphone de tous les services phytosanitaires et forestiers est disponible sur la page Internet du Service phytosanitaire fédéral SPF, sous www.servicephyto.ch (contact).